

# COMMUNE DE COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER

## FLASH INFOS

Juillet 2024



### Mesdames et Messieurs, Chers(ères) Concitoyens(nes)

Voici quelques informations communales en cette période estivale.

Malgré les caprices du temps, les travaux engagés, comme notamment ceux concernant la reprise de la route de Pierre Outend, ont pu être menés à bien. J'ai pleinement conscience des désagréments que cela a pu occasionner aux riverains. Cela était nécessaire pour obtenir une route complètement réhabilitée, comprenant la remise à neuf de tous les réseaux ainsi qu'une voie prolongée, en enrobé, pour desservir toutes les habitations. Ceci facilitera grandement la circulation. Ces travaux ont été effectués en partenariat avec le Syndicat des Eaux et la Communauté de Communes Cœur de Savoie dans le cadre des compétences respectives de chacun.

D'autres chantiers sont actuellement en cours :

- la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste en appartement (travaux déjà bien avancés, réalisés en grande partie par le service technique) ;
- la réfection totale de certaines portions de routes.

Au sujet des travaux en préparation : suite à l'audit réalisé l'année dernière pour établir un état des lieux précis des performances énergétiques du bâtiment mairie/salle polyvalente, des travaux de rénovation vont être engagés. Ceux-ci concerneront :

- la réalisation d'une isolation extérieure;
- la pose d'une nouvelle isolation en sous toiture;
- l'installation d'une régulation plus performante;
- le remplacement de toutes les menuiseries et fenêtres de toit.

La consultation des entreprises est en cours pour ce chantier estimé à environ 450 000 € HT.

En amont, un gros travail de demandes de subventions a été effectué pour limiter le coût pour la commune. Les aides ainsi obtenues sont les suivantes :

- 90 000 € par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- 60 000 € par la Région dans le cadre du programme politique contractuel territorial ;
- 150 000 € par le Département via le Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes;
- 80 000 € par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) à destination des travaux de rénovation énergétique.

Toutes ces demandes nous permettent d'atteindre 80% d'aides (pourcentage maximum autorisé de subventions pour les communes). Je profite de cette occasion pour remercier tous les financeurs qui ont bien voulu nous faire confiance et nous aider. Cela va permettre de réaliser ces travaux sans grever le budget communal.

Sur un autre plan, la municipalité a décidé de passer une convention avec la mutuelle « Entre Nous ». L'idée est que cette mutuelle puisse assurer des permanences au cours desquelles elle pourra proposer une complémentaire santé à des tarifs préférentiels aux habitants qui le souhaitent, ainsi qu'aux personnes qui justifient d'une activité professionnelle à Coise. Des informations plus précises vous seront communiquées à la rentrée.

Concernant les festivités de l'été, **je vous invite à partager le verre de l'amitié à partir de 11h30 à l'occasion de la vogue annuelle du dimanche 4 août**. Dans l'attente de vous retrouver pour ce moment convivial, il me reste à vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

**Bien à vous, Le Maire, Jean-Luc BENETTI**

### Fermeture estivale de la mairie et de l'agence postale

**Secrétariat de Mairie** : du mercredi 7 août au vendredi 16 août inclus.

**Agence postale** : du lundi 29 juillet au vendredi 16 août inclus.

## Festivités de l'été à Coise

### Cinéma de plein air



Comme chaque année, le conseil municipal organise son cinéma de plein air, en partenariat avec la Communauté de Communes de Cœur de Savoie. La séance aura lieu le **samedi 27 juillet** sur le parking à l'arrière de la mairie, à partir de **21h30**. Le film projeté sera **Astérix et Obélix - L'Empire du Milieu** : réalisé par **Guillaume Canet (2023)**, avec Guillaume Canet, Gilles Lellouche, Vincent Cassel, Jonathan Cohen et Marion Cotillard.  
Tout public - Entrée gratuite.



### Vogue

L'association les Rioulards organisera la traditionnelle vogue du village le **dimanche 4 août**. Tout au long de la journée, un marché artisanal sera présent et différentes animations vous seront proposées (jeux en bois, trampoline, balade en poneys et lâcher de ballon vers 17h30). En soirée, un repas campagnard sera servi à partir de 19h, suivi d'un bal.  
Comme il est de tradition, **un apéritif sera offert par la commune à 11h30**.

## Aide à la pratique sportive et culturelle pour les enfants de 6 à 15 ans (du primaire au collège)

La municipalité reconduit sa participation auprès des familles, à hauteur de 30 € par enfant, pour leur inscription dans un club sportif ou culturel agréé.

La somme sera versée **uniquement** sur présentation d'un **justificatif** (copie de licence 2024/2025 ou attestation du club/école) **impérativement tamponné + votre RIB**.

Les pièces seront à fournir soit directement en mairie, soit envoyées par mail à l'adresse : [secretariat@coise73.fr](mailto:secretariat@coise73.fr) avant le **11/11/2024 dernier délai**.

En ce qui concerne les documents envoyés par mail, la mairie se réserve le droit de réclamer les originaux « papier ». **Attention** : vérifiez bien votre dossier car il doit être complet pour être accepté.

## Cours de pilates à Coise à la rentrée

Des cours de pilates seront proposés par Mme Christelle CHOPARD, professionnelle de santé. Ils auront lieu les lundis soirs, de 19h à 20h, à la salle multiservices, à côté de la maison de santé. Le premier cours aura lieu le 9 septembre. Une séance d'essai gratuite est proposée.

## Quelques rappels pour maintenir un bien-vivre ensemble

Malgré un temps capricieux, la période estivale arrive avec son lot de tâches extérieures. Si vous prévoyez de faire des **travaux bruyants**, vous devrez respecter des **horaires spécifiques** pour ne pas déranger votre voisinage à des heures de repos ou de congés hebdomadaires.

Pour rappel, voici ces horaires :

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h / de 14h à 19h30**

**Les samedis : de 9h à 12h / de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**

Par ailleurs, pour les propriétaires de haies en bordure de voies publiques, la commune rappelle également qu'il est obligatoire de procéder à leur taille et à leur entretien afin d'assurer la sécurité de tous. De même, afin de préserver la sécurité et la propreté de notre village, la divagation des chiens est interdite. Merci pour votre vigilance.



Toute l'équipe municipale vous  
souhaite un bel été !

